Le risque Sismique

Un séisme est un tremblement soudain plus ou moins brutal d'une partie de l'écorce terrestre du à une fracturation brutale de l'écorce terrestre. Cette fracture libère une grande quantité d'énergie qui se traduit en surface par des vibrations plus ou moins importantes du sol. L'essentiel des effets des séismes provient de ces vibrations.

Zonage sismique de la France

Le nouveau zonage sismique de la France est en vigueur depuis le 1er mai 2011.
Ce découpage probabiliste découpe la France en zones où la sismicité est considérée comme homogène. Il se fonde sur l'ensemble de la sismicité connue (à partir de la magnitude 3,5-4), et le nombre de séismes par an. Ce zonage divise la France en 5 zones de sismicité croissante :

zone 1 : sismicité très faible
zone 2 : sismicité faible
zone 3 : sismicité modérée
zone 4 : sismicité moyenne
zone 5 : sismicité forte

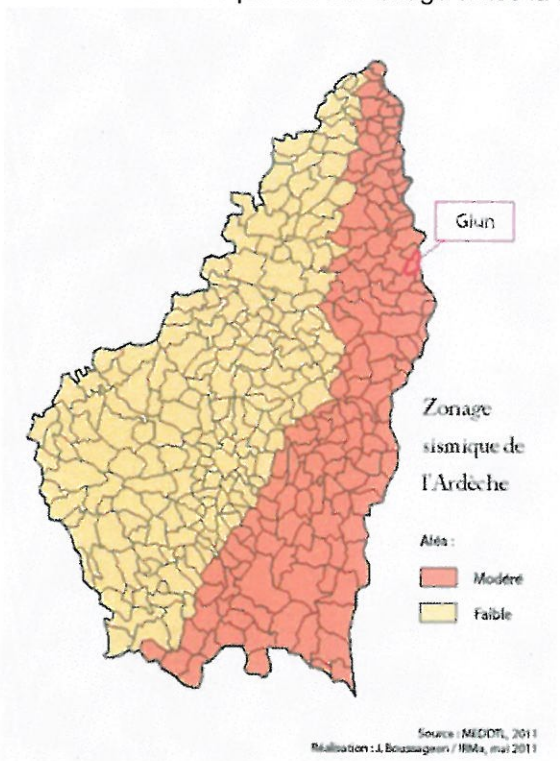

LE RISQUE A GLUN

L'ensemble de la commune de Glun se situe dans une zone de sismicité modérée.

Les termes "très faibles", "faible" ou "moyenne sismicité" n'ont pas de signification absolue, ils expriment l'importance relative accordée à la nécessité d'une protection parasismique dans ces différentes zones
Ces règles parasismiques s'appliquent aux constructions neuves mais ne concernent pas le bâtit existant.

Consignes de Sécurité Individuelles

Le risque sismique est l'un des risques majeurs pour lequel on ne peut agir ni sur l'aléa, ni sur la prévision ; il n'existe en effet, à l'heure actuelle, aucun moyen fiable de prévoir où, quand et avec quelle intensité se produira un séisme.

Dès la première secousse **Baissez-vous, protégez-vous la tête et surtout restez où vous êtes !** - Si vous êtes **à l'intérieur** : placez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides. Eloignez-vous des fenêtres. - Si vous êtes **au Lit** : attendez en vous protégeant la tête avec un oreiller. Les objets situés au-dessus de vous peuvent tomber. De plus, les éclats de verre cassé sur le sol blessent souvent les personnes qui ont cherché à évacuer ou à sortir du lit pour se glisser dessous.	- Si vous êtes **à l'extérieur** : éloignez-vous le plus possible des bâtiments, des arbres, des lignes à haute tension. Accroupissez vous et protégez-vous la tête. - Si vous êtes **en voiture** : arrêtez-vous et conservez votre ceinture attachée jusqu'à ce que la secousse se soit arrêtée. Évitez les ponts ou les rampes qui pourraient avoir été endommagés par le séisme. - Si vous êtes **dans la Cuisine**, éloignez-vous du réfrigérateur, du fourneau, et des placards suspendus.

Après la première secousse

Attention aux répliques !

- **Evacuez le bâtiment** dès l'arrêt des secousses en faisant bien attention aux objets qui sont tombés par terre et à ceux qui menacent de le faire. Surtout n'utilisez pas les ascenseurs!
- **Eloignez-vous** rapidement du bâtiment.
- Pensez à emporter les objets de première nécessité (par exemple une couverture en hiver)
- Coupez les réseaux de gaz et d'électricité si vous en avez la possibilité.
- Restez loin des fenêtres. Elles peuvent se briser avec une telle force que vous pouvez être blessés même à quelques mètres.
- Si vous êtes dans un secteur montagneux, voire proche de pentes ou de falaises qui risquent de se révéler instables, soyez vigilants ! Des chutes de pierres, des éboulements et des glissements de terrain sont possibles.
- **N'allumez pas de flamme avant d'avoir la certitude qu'il n'y a pas de fuite de gaz.**
- Vérifiez que personne n'est resté coincé dans les ascenseurs. Prévenez les secours en cas de besoin.
- **N'essayez pas de déplacer les personnes blessées** sans l'avis des secours professionnels à moins qu'elles ne soient en danger immédiat pour leur survie.
- **Écoutez la radio.**
- **N'utilisez le téléphone qu'en cas d'extrême urgence.** Les réseaux téléphoniques seront vite saturés. Il est important que les appels d'urgence aient la possibilité d'être passés.

-Signalez-vous auprès des secours

- Vous devez surveiller vos animaux de compagnie. Il est conseillé de les placer dans un endroit clos. Leur comportement peut changer nettement après un tremblement de terre. Ils peuvent devenir agressifs.
- Faites attention aux lignes électriques tombées ou aux conduites de gaz endommagées. De manière générale, évitez les secteurs endommagés.
- **Ne rentrez pas chez vous sans l'autorisation des autorités compétentes**. Les répliques d'un tremblement de terre peuvent endommager davantage les bâtiments fragilisés.

Le retour dans le logement

Personne n'est en mesure de prédire les répliques. Si vous êtes autorisé à y entrer, votre logement ne présente pas de danger de s'effondrer dans son état actuel. Mais, en prévision des prochaines secousses, voilà les premiers gestes et réflexes de renforcement à avoir pour éviter que les dégâts n'augmentent :

- Vérifier l'eau et l'électricité. En cas de fuite, ouvrez les fenêtres et les portes
- Inspecter soigneusement toute la conduite de votre cheminée. Des dommages indécelables de l'extérieur peuvent avoir été causés par la chute de débris. Des fissures dans des cheminées peuvent être la cause, des années plus tard, d'un incendie.
- Prendre les photos des dommages causés à votre maison comme à son contenu, elles seront utiles pour vos déclarations de sinistre.
- Attendre l'autorisation des pouvoirs publics avant de rouvrir les réseaux

- Protéger l'édifice des dégâts ultérieurs dus à la désorganisation des tuiles, aux infiltrations à travers les matériaux de couverture ou au système de tuyauterie mal raccordé.
- Démolir les éléments qui ne tiennent pas et qui ne sont pas indispensables à votre confort : faux-plafonds, balcon, corniches, cheminées.
- Etayer les éléments qui ne tiennent pas bien et qui sont nécessaires à votre réinstallation: escaliers, linteaux, planchers.
- Mettre un soutien (contrefort par exemple) aux éléments de la structure qui peuvent s'ouvrir (façade désolidarisée des murs intérieurs)

Le risque TMD

Transport de Matières Dangereuses (TMD).
Une matière dangereuse est une substance qui par ses caractéristiques physico-chimiques, toxicologiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de produire, peut présenter des risques pour l'homme, les biens et/ou l'environnement

Les conséquences d'un accident de transport de matières dangereuses peuvent être :

- une explosion
- un incendie
- un nuage toxique
- la pollution de l'atmosphère, du sol et de l'eau.

Une signalisation spécifique

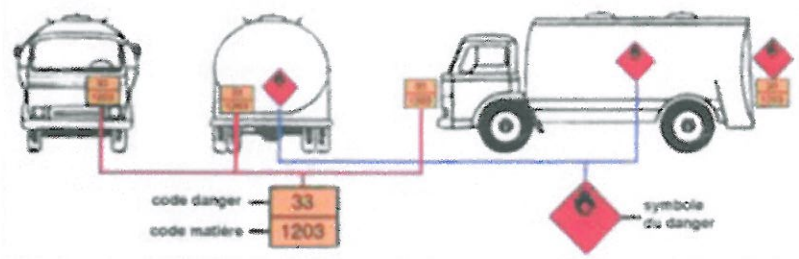

- **Signalisation générale**

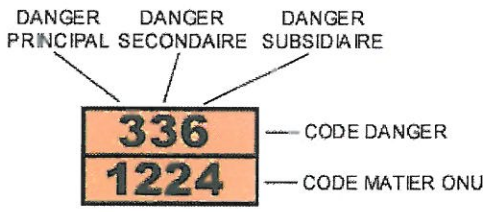

N°	danger principal
0	
1	Matière explosive
2	Gaz comprimé
3	Liquide inflammable
4	Solide inflammable
5	Matière comburante ou peroxyde
6	Matière toxique
7	Matière radioactive
8	Matière corrosive
9	Danger de réaction violente ou spontanée
X	Danger de réaction violente au contact de l'eau

- **Plaque-étiquette de danger**

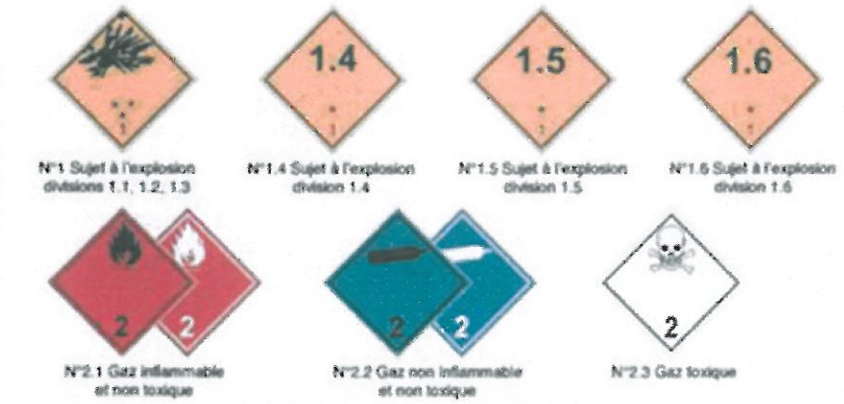

N°3 Danger de feu
(matière liquide inflammable)

N°4.1 Danger de feu
(matière solide inflammable)

N°4.2 Matière sujette
à inflammation spontanée

N°4.3 Danger d'émanation
de gaz inflammable au contact de l'e

N°5.1 Matière comburante

N°5.2 Peroxyde organique
Danger d'incendie

N°6.1 Matière toxique

N°6.2 Matière infectieuse

N°7A Matière radioactive
dans des colis de catégorie I

N°7B Matière radioactive
dans des colis de catégorie II

N°7C Matière radioactive
dans des colis de catégorie III

N°7E Matière fissile
de la classe 7

N°8 Matière corrosive

N°9 Matières et objets divers présentant,
au cours du transport, un danger autre
que ceux visés par les autres classes

LE RISQUE A GLUN

La RD 86, la RD 222, la voie ferrée et le Rhône sont les principales voies de communication et de transport de ces matières dangereuses sur le territoire communal

Les populations à proximité des voies de communications sont les plus exposées, mais l'ensemble du village peut être concerné.

Enfin, **le captage d'alimentation en eau potable de la commune est aussi très sensible à cet aléa.** Il risque donc fortement d'être coupé en cas de dispersion de matières dangereuse. Un approvisionnement en eau potable par citerne sera mis en place le cas échéant. Vous serez prévenu par la municipalité.

Consignes de Sécurité Individuelles

Avant : Savoir identifier un convoi de matière dangereuse (se référer à la liste des pictogrammes ci-dessus) **Pendant :** Si on est témoin de l'accident : - protéger et baliser la zone accidentée afin de prévenir un « sur-accident » - s'éloigner de la zone - ne pas fumer - donner l'alerte En cas de fuite de produit : - ne pas entrer en contact avec le produit (si contact, se laver st se changer) - quitter la zone de l'accident, contre le vent pour éviter le nuage toxique possible	- rejoindre le bâtiment le plus proche, se confiner (fermer soigneusement portes et fenêtres, boucher les aérations, arrêter la ventilation, la climatisation, réduire le chauffage, ne pas fumer et éteindre toute flamme nue (allumette, bougie, gazinière, chauffage...)) - éteindre toute flamme - ne pas téléphoner pour ne pas saturer les lignes téléphoniques des services publiques - écouter la radio - ne pas aller chercher les enfants à l'école, ils sont pris en charge en priorité **Après :** Après la fin de l'alerte, aérez tout le bâtiment.

Moyens d'Alerte

La commune compte prochainement se doter d'une sirène communale. Un système d'alerte téléphonique et de porte à porte peut actuellement être mis en place en cas de besoin.